

**“Respect-Santé-Nature”**  
**La nouvelle association naturaliste du CHM de Montalivet**

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc le  
11 septembre 2013 sous le n° W334001680

BULLETIN D'INFORMATION  
numéro 11

Bonjour à tous,

L'eau a bien coulé sous les ponts depuis la parution de notre dernier Bulletin d'Information. Voici donc les dernières nouvelles de l'association.

### 1/ Projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre dernier bulletin d'information, une réunion a eu lieu le 14 septembre avec Madame Lynch pour étudier le projet de PLU. Elle s'est déroulée en présence de l'ANM et de RSN, l'ADUN n'ayant pas répondu à l'invitation de Madame Lynch.

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) sera, en 2017, transformé en PLU. Il y a en réalité peu de différences entre le POS et le projet de PLU. L'association n'a retenu que 2 éléments.

Elle a déposé officiellement son avis à la Mairie:

1/ pour le projet de PLU limitant la hauteur des constructions à 4,50 m depuis le sol naturel;

2/ contre ce projet qui voudrait réduire la surface à 35 m<sup>2</sup>, terrasse et annexes comprises, ce qui, aujourd'hui, n'est pas le cas.

Un prochain RV a été pris avec Mme Lynch pour discuter de la mise à jour du Cahier des Charges Technique et, éventuellement, pour parler aussi de la couverture internet.

### 2/ Propositions de l'association pour le budget 2017

En fin de séance consacrée au projet de PLU, l'association a posé un certain nombre de questions à Madame Lynch: état de l'étude de la couverture internet (aucune nouvelle à ce jour), dates des prochaines réunions de concertation entre direction et associations (reprise, en principe, courant novembre). Nous avons également demandé à Madame Lynch si les associations pouvaient faire des suggestions pour utiliser les 50.000 € de dividendes, initialement destinés à « récompenser » les actionnaires mais que la Socnat a finalement préféré diriger vers de nouveaux investissements. Vous trouverez en copie nos propositions dont certaines dépassent le cadre du budget.

### 3/ Démarches de l'association pour la défense de la plage et de la dune

L'état de la plage nous préoccupe et nous avons décidé de prendre RV auprès du directeur de La Communauté de Communes de Soulac. Vous trouvez en pièce jointe un (petit) résumé de cet entretien concernant la plage du CHM dans le mail adressé à Mme Lynch.

### 4/ « Respect-Santé-Nature » répond au courrier du groupe allemand de l'ANM

En pleine discussion sur le PLU, Monsieur Simon a envoyé aux participants un courrier du groupe allemand intégré à l'ANM. Il nous paraît important d'y répondre. Le courrier des *Montafreunde* et notre mail du 24 octobre 2016 sont également joints ici.

## 5/ Capitalisation de nos idées

A l'occasion de nos réunions ou tout simplement de discussions entre nous, vous êtes nombreux à nous faire part de suggestions concrètes de nature à améliorer le cadre et la vie quotidienne au CHM. Il s'agit souvent de propositions simples à mettre en œuvre mais qui sont « négligées » devant les grands sujets de préoccupation que nous abordons avec la direction. Les réunions régulières de concertation que nous avons obtenues nous permettent aujourd'hui de « capitaliser » toutes ces idées et de les faire valoir auprès des décideurs.

**Afin de ne rien oublier, nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit (mail, sms, courrier) vos suggestions. Nous vous tiendrons au courant des suites que nous pourrions leur donner.**

## 6/ Nuisances sonores

« Respect-Santé-Nature » a décidé de s'attaquer aux nuisances sonores, véritable pollution que certains d'entre nous subissent trop fréquemment, y compris à des heures inacceptables. L'enquête que nous avons menée en 2014 révèle que ces nuisances ne représentent pas les principales doléances des usagers mais pour ceux qui en subissent les effets, cela devient très vite insupportable et, en tout cas, inadmissible dans un Centre naturiste. Elles sont dues à certaines animations au Centre Commercial ou à des voisins irrespectueux qui n'hésitent pas à déranger leur entourage. Certains quartiers sont également victimes de nuisances provenant de l'extérieur et notamment des campings voisins. Le Règlement Intérieur est pourtant explicite à ce sujet, mais est-il vraiment appliqué ? 64.50% des personnes interviewées lors de l'enquête de 2014 pensent que le Règlement Intérieur et la Charte Naturiste sont insuffisamment connus et respectés. L'association a déjà interpellé la direction pour engager un travail de fond sur ces questions. Nous avons aussi fait des propositions, par exemple que des sanctions soient prises quand les abus et les entorses au Règlement Intérieur sont manifestes. L'une de ces propositions est la participation financière des contrevenants au déplacement du service de sécurité qui est une idée avancée par l'un de nos adhérents. Quant aux nuisances externes, nous venons d'adresser une demande de RV auprès du directeur du camping ACM et nous allons en faire autant avec celui du *Campéole*. Si besoin, nous activerons des démarches administratives.

## 7/ Révision de la participation aux frais de mise aux normes électriques en zone camping-Caravanning

Fin été 2013, la direction décide de mettre aux normes, d'uniformiser le réseau électrique à 16 Ampères et de changer le mode tarification dans la partie camping-Caravanning. Jusqu'à lors, les propriétaires concernés étaient assujettis à un forfait unique quelque soit leur consommation. La nouvelle tarification *au réel* est une bonne chose cependant, avec la modification du système de calcul est apparu un nouveau forfait arbitrairement fixé à 250 €, qui plus est, noyé dès 2014 et encore aujourd'hui dans la redevance annuelle.

Nous obtenons un premier RV le 21 août 2013 avec Monsieur Cantiteau au cours duquel nous formulons notre opposition à ce forfait qui ne correspond en fait à rien si ce n'est à... une augmentation déguisée de la redevance annuelle. Un second RV est pris le 2 septembre. Nous lui demandons alors que le montant du forfait corresponde au montant réel des travaux. Monsieur Cantiteau nous répond qu'il va consulter le Conseil d'Administration de la Socnat. Plus tard, sa réponse sera positive, mais sur le principe car il faut attendre la réception de toutes les factures des travaux. Nous l'avons depuis relancé plusieurs fois.

Aujourd'hui, dans l'appel à redevance 2017, le CHM informe ses clients que cette participation prendra fin en 2018. « Respect-Santé-Nature », qui a été la première association à défendre les usagers sur ce point, ne peut que se réjouir d'une telle décision.

Nos actions ont porté leurs fruits...même s'il reste encore des zones à éclaircir !

Bien à vous tous,  
Gilles Kerpen pour le bureau de « Respect-Santé-Nature »

Ps. Un petit rappel aux distraits qui n'ont pas encore réglé leur cotisation.  
Rappelez-vous: c'est l'Union qui fait la Force !  
Merci d'adresser votre chèque de 15€ (à l'ordre de RSN) à Gilles Kerpen - CHM -Europa 89 -  
33930 - Montalivet.

Association « Respect-Santé-Nature »  
Courrier: CHM - Europa 89 - 46 avenue de l'Europe - 33930 - Montalivet  
Tél: Gilles Kerpen : 06.44.22.55.64 - @mail: [rsn.chm@orange.fr](mailto:rsn.chm@orange.fr)  
Site internet: [respect-sante-nature.fr](http://respect-sante-nature.fr)